

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	07.05.2019	15h56		DJSC
<b>Annule et remplace l'amendement déposé le 7 mai à 12h47</b>				

<b>Auteur(s) : Groupe libéral-radical</b>	<b>Lié à :</b> (obligatoire) <b>ad 19.602</b>
<b>Titre : Amendement au projet de loi sur l'assistance judiciaire (LAJ)</b>	
<b>Contenu :</b> <b>Art. 26</b> ( <i>Suppression de : En matière civile et administrative,</i> ) Le mémoire d'indemnisation est communiqué à la personne bénéficiaire de l'assistance judiciaire pour lui permettre de se déterminer.	
<b>Motivation</b> (facultatif) : Le projet de loi précisait qu'il s'agissait uniquement des matières civiles et administratives alors qu'il concerne également la procédure pénale. En effet, l'article 19 Li-CPP sera supprimé. Il est donc proposé de ne pas mentionner les domaines nominativement pour que les trois domaines de procédures soient inclus.	

<b>Auteur ou premier signataire :</b> <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : Béatrice Haeny		
<b>Autres signataires</b> ( <i>prénom, nom</i> ) :	<b>Autres signataires suite</b> ( <i>prénom, nom</i> ) :	<b>Autres signataires suite</b> ( <i>prénom, nom</i> ) :